

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 24 septembre, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace Séraphin GIMBERT de Vesseaux, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIEILHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas.

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

PRESENTS : M BOCCARD, MC SAUSSAC, JY MEYER, M BOUSCHON, S CIVIER, J DAUMAS, C FAURE, P GAILLARD, I NGUYEN, B PERRUSSET (proc de A GUIBERT-BATTAINI), E ROCHE, J SOUBEYRAND, JF DEVES, JC COURT, S CAVIGGIA, JY PONTHER (proc de P MAISONNEUVE), G SAUCLES (proc de C PASTRE), R MOULIN, P DUPONT, J LAFFONT, M GUYON, G ANTONY, P ROUX (proc de P CORTIAL), MF MARTIN, J SEBASTIEN, JL ARNAUD, G FANGIER, S REYNIER, J BOYER (proc de F SOULAVIE), M CEYSSON, A ROUSSET (proc de S GENEST), F CHASSON (proc de B SOUCHE), M TOURVIEILHE (proc de M TAUPENAS) et A LAURENT.

Nombre de conseillers
En exercice : 52
Présents : 34
Procurations : 8
Votants : 42
Absents : 10

Secrétaire de séance : J SOUBEYRAND

Absents : K ESSAYAR, C HADDAD, R KAPPEL, MF TASTEVIN, B TEYSSIER, D BERAL, C WIOT, V VANDUYNSLAGER, M CHAZE et G DOZ.

En présence des suppléants non votants : O BOISSIN.

Date de convocation : 18/09/2024

Objet : Mission de maîtrise d'œuvre pour la création d'un accès à la zone Ponson Moulon : convention de maîtrise d'œuvre avec le SDEA.

Dans le cadre de sa compétence développement économique et de son programme d'aménagement de voies douces, la Communauté de Communes a souhaité confier au SDEA, par délibération n°DELBUR23082022-01 du Bureau Exécutif en date du 23 août 2022, une mission d'assistance et de maîtrise d'œuvre en vue de la réalisation d'une étude d'avant-projet pour la création d'un accès à la zone Ponson Moulon depuis la RD 104 et le prolongement de la voie douce jusqu'à la zone commerciale pour un montant de 3 975,86 € HT.

L'étude portait sur l'aménagement d'une bretelle de sortie depuis la RD 104 sur la zone de Ponson Moulon ainsi que le prolongement de la voie douce.

Les études d'avant-projet ayant levé les interrogations techniques relatives au choix du tracé et de ses aménagements, il y a lieu désormais de poursuivre les missions de maîtrise d'œuvre afin de réaliser la phase opérationnelle et lancer les travaux.

Le montant total des travaux relevant de la CCBA a été estimé à la fin de la phase AVP à 270 000 € HT.

Ces aménagements seront réfléchis en étroite collaboration avec le service des routes du Département de l'Ardèche.

Ainsi, il est proposé de signer un nouveau contrat d'assistance et de maîtrise d'œuvre avec le SDEA selon les dispositions de l'article L.2422-1 du code de la commande publique, pour un montant de 11 566,73 € HT décomposé comme suit :

Phases techniques	TOTAL EN € HT
PRO - Etude de projet	3 769,34 €
ACT - Assistance à la passation des contrats de travaux	917,34 €
DET - Direction de l'exécution des contrats de travaux	6 421,38 €
VISA - Visa des études d'exécution	
AOR - Assistance aux opérations de réception des travaux	458,67 €
TOTAL HT	11 566,73 €
TVA (20 %)	2 313,35 €
TOTAL TTC	13 880,08 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'approuver le contrat d'assistance et de maîtrise d'œuvre avec le SDEA pour la création d'un accès à la zone Ponson Moulon depuis la RD 104 et le prolongement de la voie douce jusqu'à la zone commerciale pour un montant de 11 566,73 € HT et d'autoriser le Président à signer ledit contrat.

Pour extrait certifié conforme

Fait à UCEL, le 25 septembre 2024.

Le Président, Max TOURVIEILHE

